

COMMUNIQUÉ



Mulhouse Alsace Agglomération déploie deux nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques à Habsheim

Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) ayant la compétence sur les « Infrastructures de recharge des véhicules électriques » (IRVE), Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a inscrit dans son « Plan Climat Nouvelle Donne » des objectifs pour une mobilité plus durable, plus propre et plus innovante, qui passe notamment par le déploiement de l'usage des véhicules électriques et hybrides. Avec comme opérateur unique le groupement d'Izivia et Crédit Mutuel Impact, m2A a lancé en juillet 2024 le déploiement stratégique de 338 points de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble de l'Agglomération d'ici fin 2025, conformément au schéma directeur établi avec les 39 communes de l'Agglomération.

Ainsi, les habitants de Habsheim peuvent désormais recharger leurs véhicules électriques et hybrides grâce à la nouvelle borne de recharge électrique mises en service sur leur commune début janvier 2025. La seconde suivra en mars 2025.

Un déploiement stratégique des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le territoire de l'Agglomération

Engagée de longue date en matière environnementale, m2A a inscrit dans son Projet de territoire « Vision 2030 » son ambition d'être un territoire de transition écologique et climatique, et en a défini les objectifs dans son « Plan Climat Nouvelle Donne » :

- réduction des gaz à effet de serre (CO₂) et des consommations d'énergie,
- production d'énergie renouvelable sur le territoire,
- amélioration de la qualité de l'air,
- adaptation aux changements climatiques.



Dans le domaine de la mobilité, ces objectifs se déclinent par une mobilité durable, plus propre et plus innovante, avec le développement de l'usage des transports publics et des modes doux, passant notamment par le déploiement de l'usage des véhicules électriques.

Pour favoriser cet usage, m2A a adopté un schéma directeur qui organise un maillage adapté du territoire en bornes de recharge de ces véhicules électriques, coordonné avec les 39 communes de l'Agglomération, avec l'appui d'un opérateur unique pour :

- **installer 338 nouveaux points de charges**, soit 169 bornes de recharge électrique (deux points de charge par borne),
- **installer une borne a minima par commune**,
- **déployer ces infrastructures de recharge électrique d'ici fin 2025**,
- prévoir des bornes de charge rapide équipée d'un terminal pour paiement par carte bancaire sans contact,
- mettre en place un interfaçage avec le « Compte Mobilité m2A » pour favoriser l'intermodalité et permettre à terme l'accès au service de recharge directement depuis l'application.

Ainsi, IZIVIA et le Crédit Mutuel Impact se sont unis, en partenariat avec Eiffage Energie Systèmes - Clemessy, pour répondre aux objectifs stratégiques de l'Agglomération et tous œuvrent en lien avec les communes pour déployer ces infrastructures sur leur ban communal.

Deux bornes de recharge électrique déployées sur la commune de Habsheim

Le schéma directeur de m2A prévoit l'installation de deux bornes de recharge à Habsheim.

La commune a convenu avec l'opérateur d'installer et mettre en service début janvier 2025 une borne de recharge (soit deux points de charge) :

- **35 rue Saint-Martin**
Il s'agit d'une borne de recharge en courant alternatif (22 kW) : elle permet aux utilisateurs une recharge normale de leur véhicule électrique et est plutôt destinée aux résidents.

Les travaux d'installation de la deuxième borne de recharge supplémentaire (deux points de charge) sont prévus fin janvier 2025 pour une mise en service en mars 2025 :

- **1 ruelle de la Mairie**
Cette borne est de type intermédiaire (22kW AC / 24kW DC) : alliant courant alternatif et courant continu, ces bornes permettent une recharge accélérée et sont destinées aux zones mixtes et d'attractivités, où la rotation des véhicules est plus élevée (résidentielles, commerciales, touristiques...).



Les chiffres clés du service de recharge pour véhicules électriques sur m2A

L'offre proposée par le groupement IZIVIA et Crédit Mutuel Impact repose sur une connaissance des usages privilégiés par les usagers sur un territoire et sur une grille tarifaire mise en place par ses soins.

- **Des temps de charge adaptés aux usages**

La diversité des bornes de recharge présente sur le territoire permet des temps de recharge variant en moyenne d'une quinzaine de minutes à 3 heures en fonction de la puissance de la borne et du type de véhicule.




En moyenne, sur une borne de 22kW, l'utilisateur récupèrera une autonomie de l'ordre de 150 km en 1 heure. Il lui suffira de 15 minutes sur une borne ultra-rapide pour obtenir la même autonomie.

- **Des tarifs fixés par la société commune entre IZIVIA et Crédit Mutuel Impact**

La recharge sur les bornes est payante, il est également possible aux usagers de souscrire un abonnement. Les tarifs sont établis en fonction de la puissance de la borne. Un tarif de nuit est également proposé pour les usagers des bornes 22 AC et 22/24 AC/DC.

Offre IZIVIA / Crédit Mutuel

Offre tarifaire

		Formule	Tarif non-abonné	Tarif abonné
Borne / puissance		Prix de l'abonnement		10 €/mois
Bornes 22 kW AC Environ 40 km d'autonomie récupérée en 1 heure 	☀️	Tarif jour (Entre 8h et 20h)	Prix du kWh chargé 0,36 € / kWh	0,34 € / kWh
			Supplément post-charge	3,00 € / h
	🌙	Tarif nuit (Entre 20h et 8h)	Forfait incluant 20 kWh 5 € / nuit	4 € / nuit
			Prix du kWh supplémentaire	0,30 € / kWh
Bornes 22 kW AC / 24 kW DC Environ 130 km d'autonomie récupérée en 1 heure 	☀️	Tarif jour (Entre 8h et 20h)	Prix du kWh chargé 0,40 € / kWh	0,38 € / kWh
			Supplément post-charge	4,00 € / h
	🌙	Tarif nuit (Entre 20h et 8h)	Forfait incluant 20 kWh 5 € / nuit	4 € / nuit
			Prix du kWh supplémentaire	0,30 € / kWh
Bornes 100 kW & 150 kW Entre 250 et 300 km d'autonomie récupérée en 30 minutes 	☀️	Tarif jour et nuit	Prix du kWh chargé 0,55 € / kWh	0,50 € / kWh
	🌙		Supplément post-charge	2,00 € / 5 mn

Un supplément post-charge incitera les usagers à quitter la place une fois la charge terminée afin de permettre une rotation. Tout véhicule stationné sur les places sans être en charge sera par ailleurs verbalisable pour stationnement gênant.

Contact Presse m2A : Orlane Foucault - 06 45 86 16 47 - orlane.foucault@m2A.fr